INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE DU NORD
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

PROJET DE RÈGLEMENT N° 1290-26
TARIFICATION DE L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX

ATTENDU l'article 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LRQ, c. F-2.1) permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir de l'article 962.1 du *Code municipal du Québec* qui permet à toute municipalité de prescrire par règlement le montant des frais d'administration qu'elle exigera et qui seront réclamés au tireur de tout chèque ou de tout ordre de paiement remis à la corporation lorsque le paiement en est refusé par le tiré;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de grouper les tarifs exigibles dans un même règlement;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement a été précédé de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du 10 novembre 2026.

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue ce qui suit :

ARTICLE 1 BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but d'assurer une saine gestion des tarifs facturés par la Municipalité pour l'utilisation ou la mise en disponibilité de certains biens et services ou pour la participation à des activités municipales.

ARTICLE 2 APPLICATION DU RÈGLEMENT

L'application du présent règlement est confiée à chacun des services de la Municipalité de Saint-Hippolyte selon leur champ de compétence.

ARTICLE 3 TERMINOLOGIE

À moins d'indication contraire, les mots ou expressions qui suivent, employés dans le présent règlement, ont le sens qui leur est attribué à cet article, à savoir :

Résident	toute personne physique ayant son domicile sur le territoire de la Municipalité de Saint-Hippolyte. Est également considérée comme résident toute personne physique, propriétaire d'un immeuble ou locataire d'un espace commercial situé sur le territoire de la Municipalité

ARTICLE 4 TARIFICATION

Les tarifs applicables sont établis aux annexes ci-jointes :

- Administration : Annexe A
- Loisirs : Annexe B
- Bibliothèque : Annexe C
- Travaux publics : Annexe D
- Sécurité communautaire : Annexe E
- Urbanisme : Annexe F
- Environnement : Annexe G
- Sécurité incendie : Annexe H

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

ARTICLE 5 TAXES DE VENTE

Sauf lorsque spécifiquement mentionné, les taxes applicables sont comprises dans les tarifs exigés en vertu du présent règlement. Lorsque le tarif n'inclut pas les taxes, elles s'y ajoutent selon les taux en vigueur de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec.*

ARTICLE 6 PRÉSÉANCE DU RÈGLEMENT

Dans les cas d'incompatibilité entre les dispositions du présent règlement et celles de tout autre règlement de la Municipalité existant au moment de son entrée en vigueur ou d'une résolution, les dispositions du présent règlement ont préséance.

ARTICLE 7 ABROGATION

Le présent règlement abroge le Règlement n^{o} 1277-25.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

ADOPTÉ

_____
Isabelle Poulin, mairesse

_____
Marie-Ève Huneau, greffière-trésorière adjointe

Dépôt du projet et avis de motion :	2026-11-000	10 novembre 2026
Adoption du règlement :	2026-12-000	2026
Avis public d'entrée en vigueur :		

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

ANNEXE A ADMINISTRATION

SUJET	TARIF	NOTES
ENVOI POSTAL, CHÈQUES ET FRAIS D'ADMINISTRATION		
Envoi certifié ou recommandé	Selon le tarif en vigueur de Postes Canada	(1)
Frais pour chèque « sans provision » ou « arrêt de paiement »	75 $	(2)
Frais d'administration	15 %	
ASSERMENTATION		
Assermentation	Gratuit	Service offert aux résidents (personnes physiques) seulement
TRANSCRIPTION ET REPRODUCTION DE DOCUMENTS		
Rapport d'événement ou d'accident	Selon le tarif prévu à l'article 9 du *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels*	Les frais de poste pour l'expédition des documents sont à la charge du demandeur. Le paiement complet peut être exigé avant de procéder à la reproduction ou à la transmission du document, si les frais sont fixes.
Copie d'un plan général des rues ou autres plans		
Copie d'un extrait du rôle d'évaluation		
Copie d'un règlement municipal		
Copie du rapport financier (MAMH)		
Copie de la liste des contribuables ou résidents		
Copie de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum		
Copie d'un document autre que ceux énumérés aux paragr. a) à g)		
Copie d'une page dactylographiée ou manuscrite		
MARIAGE CIVIL ET UNION CIVILE		
Célébration de mariage civil et union civile par le maire ou un représentant de la Municipalité		
À l'hôtel de ville	Selon le tarif prévu à l'article 25 du *Tarif judiciaire en matière civile*	(1)
À l'extérieur de l'hôtel de ville		

(1) TPS et TVQ en sus

(2) Frais administratifs applicables

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

ANNEXE B SERVICES DES LOISIRS

SUJET	TARIF CONTRIBUALE	TARIF NON-CONTRIBUABLE	NOTES
EMBARCATION – LAC BLEU, CONNELLY ET ÉCHO			
Embarcation motorisée			
19 ch et moins ou l'équivalent en kW	20 $/saison	450 $/jour	Non-remboursable
20 à 104 ch ou l'équivalent en kW	25 $/saison		
105 ch et plus ou l'équivalent en kW	30 $/saison		
Embarcation motomarine et à propulsion par jet d'eau	55 $/saison		
Embarcation à fort sillage muni de ballasts et/ou surf gate intégré (wake board ou wake surf)			
de 21 pieds et moins	110 $/saison	450 $/jour	Non-remboursable
de 22 pieds	150 $/saison		
de 23 pieds	220 $/saison		
de 24 pieds	300 $/saison		
de 25 pieds et plus	420 $/saison		
Frais de remplacement d'une vignette perdue ou altérée	Coût entier de l'immatriculation	s/o	Non-remboursable (2)

(1) TPS et TVQ en sus
(2) Frais administratifs applicables

ch : chevaux vapeur

Un utilisateur des lacs Bleu, Connelly ou Écho qui souhaite également mettre son embarcation sur le lac de l'Achigan doit payer le prix de la vignette du lac de l'Achigan.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

SUJET	TARIF CONTRIBUALE	TARIF NON-CONTRIBUABLE	NOTES
EMBARCATION – LAC DE L'ACHIGAN			
Embarcation non motorisée	Gratuit	25 $/jour	Non-remboursable
Embarcation motorisée			
19 ch et moins ou l'équivalent en kW	25 $/saison	450 $/jour	Le 1er lavage est inclus dans le coût de l'immatriculation (contribuable seulement). Non-remboursable
20 à 104 ch ou l'équivalent en kW	45 $/saison		
105 ch et plus ou l'équivalent en kW	110 $/saison		
Embarcation motomarine et à propulsion par jet d'eau	220 $/saison		
Embarcation à fort sillage muni de ballasts et/ou surf gate intégré (wake board ou wake surf)			
de 21 pieds et moins	270 $/saison	450 $/jour	Le 1er lavage est inclus dans le coût de l'immatriculation (contribuable seulement). Non-remboursable
de 22 pieds	370 $/saison		
de 23 pieds	525 $/saison		
de 24 pieds	730 $/saison		
de 25 pieds et plus	1050 $/saison		
Frais de remplacement d'une vignette perdue ou altérée	Coût entier de l'immatriculation	s/o	
Essai de bateau			
59 minutes et moins	Coût de la catégorie d'embarcation jusqu'à concurrence de 400 $	450 $	Avec un concessionnaire
60 minutes à 1 journée complète		Coût de la catégorie d'embarcation pour un contribuable ou minimum 450 $	
Frais de lavage			
Embarcation non motorisée	Gratuit	Inclus	
Embarcation motorisée	Gratuit	Inclus	
Frais de retard pour sortie de bateaux après les heures de fermeture du débarcadère municipal	100 $		
Frais pour sortie tardive de bateaux après la fin de la saison	550 $		

(1) TPS et TVQ en sus
(2) Frais administratifs applicables

ch : chevaux vapeur

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

SUJET	TARIF	NOTES
INSCRIPTIONS		
Camp de jour Les Tortilles (été)		
Résident avec service de garde	125 $/semaine	
Non-résident avec service de garde	200 $ / semaine	
Service de transport par navette pour résident	35 $/semaine	(1)
Service de transport par navette pour non-résident	60 $ / semaine	(1)
FRAIS D'ANNULATION		
Avant le 15 juin	15 % du montant total annulé	Remboursement des frais d'inscription
À partir du 15 juin	Aucun remboursement	Aucun remboursement des frais d'inscription, sauf pour des raisons de santé (preuve à l'appui), - - Frais d'annulation de 15 % du total annulé si les activités ne sont pas commencées. - Remboursement au prorata des jours écoulés si les activités sont commencées.
FRAIS D'ACCÈS À LA PLAGE MUNICIPALE DU PARC DU GRAND-HÉRON		
Résident	Gratuit	
Non-résident 0 - 5 ans	20 $ / jour	(1)
Non-résident 6 ans ou plus	30 $ / jour	(1)
Invité accompagné d'un résident	5 $ / invité / jour	(1)
Forfait famille non résidente (2 adultes - 3 enfants) accompagnée d'un résident	20 $ / jour par famille	(1)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

SUJET	TARIF		NOTES
LOCATION D'EMBARCATION AU PARC DU GRAND-HÉRON	**Résidents**	**Non-résidents**	
Kayak simple – 90 minutes	Gratuit	20$	Inclut 1 veste de flottaison et 1 rame, pour 1 personne maximum (1)
Kayak double – 90 minutes	Gratuit	25 $	Inclut 2 vestes de flottaison et 2 rames, pour 2 personnes maximum (1)
Planche à pagaie – 90 minutes	Gratuit	20 $	Inclut 1 veste de flottaison et 1 rame, pour 1 personne maximum (1)
PASSE DE SAISON HIVERNALE			
Adulte 65 et plus	Gratuit	20 $	(1)
Adulte 18-64 ans	Gratuit	60 $	(1)
Enfant 12-17 ans	Gratuit	20 $	Étudiant avec preuve de scolarité (1)
Enfant 11 ou moins	Gratuit	Gratuit	(1)
Famille	Gratuit	40 $/adulte 15 $/ enfant	2 adultes, 2 enfants résident à la même adresse (1)
Couple	Gratuit	40 $/adulte	Résident à la même adresse (1)
ACCÈS QUOTIDIEN – SENTIERS DU CENTRE DE PLEIN AIR ROGER-CABANA			
Ski de fond			
65 ans et plus	Gratuit	10 $	(1)
Adulte 18- 64 ans	Gratuit	14 $	(1)
Enfant 12-17 ans	Gratuit	10 $	Étudiant avec preuve de scolarité (1)
Enfant 11 et moins	Gratuit	Gratuit	(1)
Famille	Gratuit	38 $	2 adultes, 2 enfants à la même adresse (1)
Raquettes et vélo d'hiver			
Adulte 65 et plus	Gratuit	6 $	(1)
Adulte 18-64 ans	Gratuit	10 $	(1)
Enfant 12-17 ans	Gratuit	6 $	Étudiant avec preuve de scolarité (1)
Enfant 11 et moins	Gratuit	Gratuit	(1)
Famille	Gratuit	26 $	2 adultes, 2 enfants à la même adresse (1)
LOCATION D'ÉQUIPEMENTS			
Ski de fond			
Enfant 11 ans et moins	5 $	7 $	La location comprend les skis, les bâtons et les bottes (1)
Enfant 12-17 ans	10 $	12 $	Étudiant avec preuve de scolarité La location comprend les skis, les bâtons et les bottes (1)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Adulte 18 ans et plus	15 $	18 $	La location comprend les skis, les bâtons et les bottes (1)
Raquette			
Enfant 11 ans et moins	Gratuit	5 $	(1)
Enfant 12-17 ans	5 $	7 $	(1)
Adulte 18 ans et plus	8 $	11 $	(1)
Location saisonnière de ski (Cour de ski de fond seulement)			
Enfant 11 ans et moins	40 $	50 $	Inclut les bottes et bâtons. Valide uniquement pour les séries de cours (1)
Enfant 12-17 ans	60 $	70 $	Inclut les bottes et bâtons. Valide uniquement pour les séries de cours (1)
Adulte 18 ans et plus	60 $	70 $	Inclut les bottes et bâtons. Valide uniquement pour les séries de cours (1)

(1) TPS et TVQ en sus

(2) Frais administratifs applicables

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

ANNEXE C BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE

SUJET	TARIF	NOTES
CARTE D'ABONNEMENT		
Frais d'abonnement		
Résident permanent ou saisonnier	Gratuit	Sur présentation de deux preuves d'identité. Une avec photo et l'autre avec l'adresse
Non-résident	25 $/année	
Remplacement d'une carte d'usager	5 $	
SERVICES OFFERTS À LA BIBLIOTHÈQUE		
Accès au Wi-Fi	Gratuit	
Accès à un ordinateur fixe	Gratuit	
Photocopie	0,25 $/page	
Impression en noir et blanc	0,25 $/page	
Impression en couleur	0,75 $/page	
Télécopie et numérisation	0,25 $/page	
Activités		
Animations régulière	Gratuit	Inscription obligatoire via Sport-Plus
Animation numérique	Gratuit	
Animation spéciale	Frais variable	
DOCUMENT ET JEU PERDU, INUTILISABLE OU ENDOMMAGÉ		
Document perdu, inutilisable ou endommagé (Album, BD, manga, album cartonné et première lecture, annuel, audiovisuel documentaire, périodique, roman, jeu de société, Biblio-Thème)	Frais variable entre 0 $, 50 % ou 100 % du coût du document (Prix de vente dans une librairie agréée) + 5 $ frais administratif	Ces frais varient selon le nombre total de prêts en fonction de chaque catégorie de document établi dans le *Règlement fixant les règles et conditions d'utilisation de la bibliothèque publique* (1) (2)
Bris mineurs et jeux de société endommagés (pièce(s) manquante(s))	3 $	

(1) TPS et TVQ en sus
(2) Frais administratifs applicables

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

ANNEXE D TRAVAUX PUBLICS

SUJET	TARIF	NOTES
RÉFECTION DE TROTTOIR, BORDURE OU PONCEAU		
Démolition et construction d'un nouveau trottoir, d'une nouvelle bordure ou d'un ponceau (en tout ou en partie)	Coût réel	Payable à l'avance selon l'estimation (2)
RACCORDEMENTS AUX SERVICES PUBLICS D'AQUEDUC		
Étude d'une demande de raccordement	150 $	(2)
Résidentiel	Coût réel	Moyennant un dépôt de 6 500 $ (2)
Commercial	Coût réel	Moyennant un dépôt de 7 500 $ qui sera conservé 1 an suivant la réalisation des travaux (2)
DIVERS TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LA BOITE DE SERVICES (AQUEDUC)		
Ouverture ou fermeture de la boîte de service d'aqueduc à la demande du contribuable	75 $	
Localisation et identification de la boîte de service	150 $	(1)
Ajustement ou réparation de la boîte de service	50 $	
Modification de l'entrée d'eau par un plus gros diamètre	Coût réel	Payable à l'avance selon l'estimation (1)
Déplacement de la boîte de service	Coût réel	Moyennant un dépôt de 2 000 $. S'effectue uniquement durant les heures régulières de travail (2)
Travaux demandés d'urgence	Coût réel	Équivalent à un frais de déplacement d'une heure aller et une heure retour en sus des frais exigibles pour les travaux (1) (2)
AUTRES TARIFS		
Tous autres travaux effectués par le Service des travaux publics et non prévus dans ce règlement	Coût réel	(2)
Dommages causés à la propriété de la Municipalité	Coût réel	(2)

(1) TPS et TVQ en sus
(2) Frais administratifs applicables

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

SUJET	TARIF	NOTES
PRODUITS DE REMPLISSAGE		
Abrasifs en vrac	175$/pour 2 tonnes (2 tonnes max par chargement)	Disponible uniquement pendant les heures d'opération. Coupon requis, achat au garage municipal seulement (1)
Remblais	Gratuit	Inscription requise à l'avance
PRODUIT DE SIGNALISATION		
Demande d'un poteau de signalisation avec la quincaillerie	Coût réel	(2)
DÉNEIGEMENT RÉSIDENTIEL DES ALLÉES D'ACCÈS ET DES STATIONNEMENTS PRIVÉS		
Frais d'enregistrement du permis d'opération	50 $/année	(1) (2)
Frais de remplacement d'un enregistrement	15 $	(2)

(1) TPS et TVQ en sus
(2) Frais administratifs applicables

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

ANNEXE E SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

SUJET	TARIF	NOTES
LICENCE, GARDE ET DISPOSITIONS D'ANIMAUX		
Licence de chien		
Chien	25 $	
Chien guide, d'assistance ou en formation auprès d'un organisme reconnu d'aide aux personnes	Gratuit	Une preuve d'attestation délivrée par l'école de formation du chien est requise
Chien d'une personne âgée de 65 ans ou plus	Gratuit*	* Une seule licence annuelle gratuite sur présentation d'une pièce d'identité.
Remplacement	5 $	
Frais de déplacement (animal trouvé errant et réclamé, animal abandonné ou euthanasie, animal décédé (chien/chat) et saisie d'un animal	Frais SPCA	
Frais de pension journalier pour animal trouvé errant et réclamé		
Chat	Frais SPCA	
Chien	Frais SPCA	
Frais de pension journalier dans le cadre d'une saisie pour morsure	Frais SPCA	
Expertise sur le comportement animal effectuée par un vétérinaire	Frais SPCA	
Annulation d'un rendez-vous pour une expertise sur le comportement animal	Frais SPCA	Pour annulation à moins de 48 h d'avis
Soins vétérinaires vitaux pour la vie et la santé de l'animal	Frais SPCA	
Euthanasie et disposition du corps		
Chat	Frais SPCA	
Chien de moins de 20 kg	Frais SPCA	
Chien de plus de 20 kg	Frais SPCA	
RÉCUPÉRATION DES BIENS SUITE À UNE ÉVICTION		
Transport et entreposage des biens	Coût réel	(2)
VÉHICULES		
Frais de remorquage	1150 $	Déplacement ou remorquage d'un véhicule
Frais de remisage lorsqu'un véhicule est remorqué	30 $/jour	
PERMIS		
Permis de colporteur	200 $	

(1) TPS et TVQ en sus
(2) Frais administratifs applicables

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

ANNEXE F URBANISME

SUJET	TARIF	NOTES
PERMIS DE LOTISSEMENT		
Opération cadastrale	150 $/lot	
Opération cadastrale visant la création d'une rue d'une longueur supérieure à 150 mètres	600 $	
PERMIS DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIEL		
Bâtiment principal		
Nouveau bâtiment	2 200 $	
Agrandissement (-18m²)	205 $	
Agrandissement (+18m²)	510 $	
Reconstruction	2 200 $	
Rénovation de plus de 5000 $	110 $	
Bâtiment accessoire		
Nouveau bâtiment	520 $	
Agrandissement	210 $	
Reconstruction	520 $	
Rénovation	110 $	
Piscine creusée (construction, installation ou remplacement)	220 $	
Renouvellement de permis	50% du coût initial	
PERMIS DE CONSTRUCTION AUTRE QUE RÉSIDENTIEL		
Bâtiment principal		
Nouveau bâtiment	3 200 $	
Agrandissement	1 100 $	
Reconstruction	3 200 $	
Rénovation	1 100 $	
Bâtiment accessoire		
Nouveau bâtiment	1 100 $	
Agrandissement	550 $	
Reconstruction	1 100 $	
Rénovation	550 $	
Piscine creusée (construction, installation ou remplacement)	550 $	
Renouvellement de permis	50% du coût initial	

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

SUJET	TARIF	NOTES
CERTIFICAT D'AUTORISATION RÉSIDENTIEL		
Bâtiment principal		
Déplacement	210 $	
Démolition	110 $	Ces frais ne sont pas remboursables et ne couvrent pas les tarifs d'honoraires exigés pour l'obtention d'un permis ou d'un certificat
Bâtiment accessoire		
Démolition	55 $	Aucun frais pour le déplacement d'un bâtiment accessoire
CERTIFICAT D'AUTORISATION AUTRE QUE RÉSIDENTIEL		
Bâtiment principal		
Déplacement	550 $	
Démolition	220 $	
Bâtiment accessoire		
Démolition	110 $	
CERTIFICAT D'AUTORISATION RÉSIDENTIEL ET AUTRE QUE RÉSIDENTIEL		
Bâtiment accessoire		
Construction ou reconstruction	55 $	
Agrandissement	45 $	
Rénovation	35 $	
Construction accessoire		
Construction ou reconstruction	110 $	
Agrandissement	55 $	
Rénovation	55 $	
Construction temporaire		
Construction, rénovation, agrandissement ou reconstruction	55 $	
Abattage d'arbre		
Moins de 10 arbres	Gratuit	
Pour la mise en culture du sol ou les activités sylvicoles	110 $	
Allée véhiculaire dans le cadre d'un projet intégré Aménagement ou agrandissement	220 $	
Changement d'usage ou de destination d'un immeuble	110 $	
Chemin d'accès privé Construction	110 $	
Clôture, mur et travaux de remblai et déblai Construction et reconstruction	55 $	
Élévateur à bateau Installation ou modification	220 $	

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

SUJET	TARIF	NOTES
CERTIFICAT D'AUTORISATION RÉSIDENTIEL ET AUTRE QUE RÉSIDENTIEL		
Enseigne Installation, agrandissement, remplacement ou déplacement	55 $	
Entrée charretière ou chemin d'accès Construction	110 $	
Espace de chargement et de déchargement Aménagement ou agrandissement	110 $	
Espace de stationnement		
Aménagement ou agrandissement	55 $	
Aménagement ou agrandissement de 15 cases et plus	110 $	
Installation de prélèvement d'eau Installation, rénovation, agrandissement ou reconstruction	160 $	
Piscine hors-terre ou démontable ou spa Construction, installation ou remplacement	110 $	
Poulailler ou clapier servant à la garde de poulets et de lapins comme usage accessoire à l'habitation Construction, transformation, agrandissement et reconstruction	Gratuit	
Quai (installation ou modification)		
Quai privé	220 $	
Quai en copropriété	220 $	
Quai communautaire	550 $	
Rive, littoral et bande de protection incluant quai, élévateur à bateau, débarcadère, etc. Toute intervention	220 $	
Rue Aménagement	550 $	
Système autonome de traitement des eaux usées		
Installation ou agrandissement	550 $	
Rénovation, reconstruction ou déplacement	220 $	
Terrain de tennis Aménagement	550 $	
Terrain riverain d'un cours d'eau ou d'un lac Tous travaux	220 $	

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

SUJET	TARIF	NOTES
CERTIFICAT D'AUTORSIATION RÉSIDENTIEL ET AUTRE QUE RÉSIDENTIEL		
Usages d'utilité publique		
Installation d'une tour	1 200 $	
Installation d'antenne	600 $	
Renouvellement d'une demande de certificat d'autorisation	50 % du coût initial	
CERTIFICAT D'OCCUPATION		
Usage autre que l'habitation	110 $	
Usage temporaire	55 $	
Usage accessoire à l'habitation	110 $	
COMPENSATION AUX FINS DE STATIONNEMENT		
Demande d'exemption à l'obligation de fournir le nombre minimal de cases de stationnement	1 500 $/ case de stationnement	Par case manquante
USAGE CONDITIONNEL		
Frais applicables à l'étude et le traitement d'une demande d'approbation	1 200 $	Le tarif inclus les frais de publication de l'avis public
DÉROGATIONS MINEURES		
Demande de dérogation mineure	1 200 $	Le tarif inclus les frais de publication de l'avis public. Ces frais ne sont pas remboursables et ne couvent pas les tarifs d'honoraires exigés pour l'obtention d'un permis ou d'un certificat
PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)		
Bâtiment principal		
Nouvelle construction	550 $	
Agrandissement	330 $	
Rénovation	220 $	
Déplacement	160 $	
Changement d'usage principal	160 $	
Bâtiment accessoire		
Déplacement	110 $	
Construction accessoire		
Nouvelle construction	220 $	
Agrandissement	110 $	
Opération cadastrale	110 $	

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

SUJET	TARIFS	NOTES
PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE		
Aménagement du site Allées de circulation, accès au réseau routier, cases de stationnement, opérations de déblais et remblais, éclairage du site, aménagement paysager	110 $	
Augmentation du nombre de cases de stationnement (5 cases et plus)	110 $	
Ajout d'un accès au réseau routier (chemin des Hauteurs)	110 $	
Enseigne		
Nouvelle enseigne	55 $	
Modification	55 $	
Ouverture d'une nouvelle rue, prolongement d'une rue existante ou modification du tracé	275 $	
Projet global de construction et d'aménagement	550 $	On entend par « projet global de construction et d'aménagement », l'étude du dossier pour un nouveau projet, incluant la construction de bâtiments, l'aménagement de terrain, des accès et des cases de stationnement et l'érection d'une enseigne. Si le projet nécessite une opération cadastrale, celle-ci est incluse et l'évaluation du projet s'effectue simultanément.
Modifications aux plans approuvés	50% du coût initial	
DEMANDE DE DÉMOLITION – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX		
Frais d'étude et de publication	500 $	
AUTRES TARIFS		
Demande de modification aux règlements d'urbanisme		
Dépôt de la demande	1 500 $	Le tarif inclus les frais de publication exigés par la loi
Demande approuvée par le conseil	1 500 $	
Lettre de confirmation d'un système autonome de traitement des eaux usées	55 $	(1)
Mise à jour annuelle d'un dossier de quai communautaire existant	55 $/année	La mise à jour doit être effectuée avant le 31 mars de chaque année (1)
FRAIS POUR LA GESTION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE PROMOTEUR		
Coût des travaux municipaux (avant taxes)		Le coût des travaux municipaux est établi selon l'estimation de l'ingénieur au dossier avant les taxes applicables. Le montant est payable au moment de la signature du protocole d'entente et n'est pas remboursable. (1)
1 000 000 $ et moins	min 30 000 $, max 5,0%	
1 000 001 $ à 2 000 000 $	min 50 000 $, max 4,0%	
2 000 001 $ et plus	min 80 000 $, max 3,5%	

(1) TPS et TVQ en sus
(2) Frais administratifs applicables

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

ANNEXE G ENVIRONNEMENT

SUJET	TARIF	NOTES
PROGRAMME ÉCOPRÊT		
Demande de financement	150 $	Frais administratifs non remboursables

(1) TPS et TVQ en sus
(2) Frais administratifs applicables

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

ANNEXE H SÉCURITÉ INCENDIE

SUJET	TARIF	NOTES
FEU DE VÉHICULE ROUTIER		
Toute intervention destinée à combattre ou à prévenir l'incendie d'un véhicule ou équipement routier sans mise en danger de la personne, et ce, pour les non-résidents ou non contribuable (entreprise ayant une place d'affaire)	1 500 $/h	(2)

(1) TPS et TVQ en sus
(2) Frais administratifs applicables

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

SUJET	TARIF	NOTES
SYSTÈME D'ALARME – DÉCLENCHEMENT INUTILE		
1er, 2e ou 3e déclenchement		
Risque faible ou moyen	100 $	(2)
Risque élevé	200 $	
Risque très élevé	300 $	
4e déclenchement		
Risque faible ou moyen	220 $	(2)
Risque élevé	440 $	
Risque très élevé	660 $	
5e déclenchement et plus		
Risque faible ou moyen	440 $	(2)
Risque élevé	660 $	
Risque très élevé	1 300 $	
SYSTÈME D'ALARME - RÉPARATION		
Remboursement de l'amende reçue pour un système d'alarme défectueux	50% de l'amende	Sur présentation d'une preuve de réparation
FEUX À CIEL OUVERT ET FOYERS EXTÉRIEURS		
Mobilisation du Service sécurité incendie		
Appel de feu à ciel ouvert ou de foyer extérieur non réglementaire	350 $/appel	(2)
Appel de feu à ciel ouvert ou de foyer extérieur pendant une interdiction de feu de la SOPFEU et/ou du Service sécurité incendie	1 500 $/appel	(2)
ÉVALUATION DE PROJETS		
Frais d'évaluation et de gestion de projet (événements particuliers tels que pour une parade, une production cinématographique, une cérémonie privée ou une exposition)	320 $	Les frais sont non remboursables et sont exigibles du requérant au moment du dépôt de sa requête. (1) (2)
AUTRES TARIFS		
Barricader un édifice suite à un incendie	Coût réel	(1) (2)
Compagnie d'alarme système d'alarme défectueux	Coût réel	(1) (2)
Compagnie de gardiennage	Coût réel	(1) (2)
Équipements lourds (pelle mécanique)	Coût réel	(1) (2)
Lavage des habits de combat de protection individuelle (habit complet)	50 $/habit	(1)
Service d'un serrurier	Coût réel	(1) (2)

(1) TPS et TVQ en sus
(2) Frais administratifs applicables